



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20210315-DELIB92021-BF

SEANCE DU 15 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 10/03/2021
Date d'affichage : 10/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROULLAS, sous la présidence de Monsieur CAZALS Jean-François, Adjoint au Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme BAJ FRELIN Véronique.

Procurations : M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure, Mme RIBES Chrystelle à Mme ALBERT Jeannine.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°9/2021 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET POMPES FUNEBRES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CAZALS, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Rémy ATTARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous,
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire Adjoint,

Jean-François CAZALS



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 18/03/2021
- Affichage le : 18/03/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		6 597.80	néant	néant		6 597.80
opérations de l'exercice	156.00	460.00	néant	néant	156.00	460.00
TOTAUX	156.00	7 057.80	néant	néant	156.00	7 057.80
résultats de clôture		6 901.80	néant	néant		6 901.80
restes à réaliser	0	0	néant	néant	0	0
TOTAUX CUMULES		6 901.80	néant	néant		6 901.80
RESULTATS DEFINITIFS		6 901.80	néant	néant		6 901.80